



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

PROJET DE RÈGLEMENT #210-2025

PROJET DE RÈGLEMENT #210-2025 Règlement lotissement

Article 1 Ajout de l'article 46.1

L'ajout à la suite de l'article 46 de l'article suivant :

46.1 Exception dans le cas d'un remembrement

Une opération cadastrale ayant pour but de séparer une partie de terrain pour la vendre et la remembrée au terrain voisin est autorisée même si la partie de terrain ainsi transférée n'est pas conforme aux normes prescrites dans le présent règlement. Toutefois, la partie de terrain en question doit être rattachée au lot voisin par une opération cadastrale subséquente adéquate formant un seul lot.

À la fin des opérations (création d'un lot, transaction, remembrement), les lots résultants doivent être conformes aux dispositions du présent règlement.

Article 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées dans la Loi.

Hanta Rasami,
Directrice générale et greffière-trésorière

Christian Baril,
Maire

Avis de motion	2025-06-03
Dépôt du projet de règlement	2025-06-03
Adoption	
Avis de publication	